

3 La sélection de la rédaction

Exercice

6 Actualités

Convention pharmaceutique.
Négociations en vue

8 Le regard des étudiants sur...

La révision du Code
de déontologie

10 Partenaires de l'officine

12 Zoom sur...

Le développement durable à
l'officine

Grand angle

14 Substitution des biosimilaires

La dernière ligne droite

Expertises

22 Orthopédie

Bien délivrer...
Les prothèses mammaires
externes

28 Dispositifs médicaux

30 Entretien pharmaceutique

Prise en charge de la maladie
thrombo-embolique veineuse.
Double approche

32 Prévention & dépistage

Le reflux gastro-œsophagien

Entreprise & stratégie

34 Marché

Matériel médical.
Le MAD reste moteur pour
l'officine

42 Équipement

Téléconsultation.
Quel prestataire choisir ?

46 Marché à la loupe

Les antalgiques OTC

47 Bulletin d'abonnement

La sélection de la rédaction

Expertises

Double approche contre la MTEV

La prise en charge de la maladie thromboembolique veineuse (MTEV) est une urgence du fait de sa gravité et des complications possibles (page 31). Outre la compression, les thromboses veineuses profondes (TVP) combinent généralement un traitement anticoagulant d'attaque suivi d'un traitement d'entretien (au minimum 3 mois en tout). Certaines situations comme une immobilisation supérieure à trois jours et/ou une opération chirurgicale nécessitent une compression médicale (classe 2 ou bas ATE) et un traitement prophylactique pour une durée de 7 à 35 jours. Les molécules sont les mêmes que pour le traitement des TVP mais à des dosages plus faibles.



Getty Images/Stockphoto - Roman Balardin

Expertises

Les réponses à vos questions sur les prothèses mammaires externes

Près de 59 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués chaque année. Une formation spécifique est nécessaire pour la dispensation des prothèses mammaires externes (page 22). Les types de PME pouvant être délivrés et leur prise en charge dépendent de l'historique de prescription et de certains symptômes.



Amoena

Entreprise & stratégie

Choisir son prestataire de téléconsultation

Dans le cadre de l'avenant n°15 de la Convention pharmaceutique, la téléconsultation est autorisée en pharmacie. Pour bien choisir son prestataire, les critères sont multiples: outils proposés, prix, réseau de médecins, temps moyen d'attente pour une consultation etc. Description de l'offre et des spécificités d'une demi-douzaine de prestataires (page 42).

L'officine de Gory

